



Acte n° 2024C268

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 26

Pouvoirs : 11

Votants : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 12/12/2024

Le 19 Décembre 2024, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle polyvalente, 3 place Marcel Bonnet à Ambérieux-en-Dombes (01330).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Valérie BOYER, Armand CHAUMONT, Pascal CUNY, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michelle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS, France-Line VINCENT.

Absents excusés : Marcel BABAD (Pouvoir à Marc PECHOUX), Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER, Ingrid BESSON (Pouvoir à Richard PACCAUD), Carole BONTEMPS-HESDIN (Pouvoir à Gabriel AUMONIER), Emmanuelle CARGNELLI, Patrick CHARRONDIERE, Jacques CORMORECHE, Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir à Armand CHAUMONT), Nadia GUYON (Pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Bruno HENRY, Agathe IACOVELLI (Pouvoir à Nicole DUGELAY), Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir à Frédéric VALLOS), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir à Yves DUMOULIN), Bernard REY (Pouvoir à Patrick NABETH), Nathalie TISSERAND (Pouvoir à Vincent LAUTIER), Catherine VIGNON (Pouvoir à Valérie BOYER).

Secrétaire de séance : Stéphane BERTHOMIEU.

OBJET : MOBILITES DURABLES – JEU CONCOURS « SAONICOVOIT' »

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge des mobilités durables, rappelle qu'au titre de sa compétence transport, la Communauté de communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) organise les services de mobilités sur son territoire. Outre le réseau de transport urbain Saônibus, la CCDSV a contractualisé en septembre 2024 avec l'opérateur de covoiturage Karos afin de lancer le service public de covoiturage SaôniCovoit. Ce service met en relation des conducteurs et des passagers sur des trajets depuis ou à destination du territoire en les incitant financièrement.

Dans le cadre de la promotion du service, l'opérateur Karos propose, par le biais de l'application numérique de covoiturage, l'organisation d'un jeu concours à destination des usagers du service SaôniCovoit'. L'objectif est d'inciter la communauté à utiliser le service en réalisant davantage de trajets. L'utilisateur est libre de participer au jeu.

Quatre paniers cadeaux sont à gagner. Ces derniers proviennent des commerçants du territoire ce qui promeut également l'économie locale. La composition du panier est la suivante : un savon d'Alep, un paquet de biscuit apéritif, un pot de crème d'olive de Calabre, un jus de pomme bio, une tablette de chocolat à la spiruline, deux entrées gratuites pour le musée de Cire d'Ars-sur-Formans et deux entrées gratuites pour le musée de Trévoux et ses trésors.

L'opération se déroule du 1^{er} au 15 décembre pour les usagers ayant au moins réalisé 2 trajets durant cette période avec le service SaôniCovoit. Un message d'information sera envoyé par Karos à tous les utilisateurs via la messagerie de l'application pour indiquer les modalités. L'utilisateur peut ainsi indiquer s'il souhaite participer ou non au tirage au sort effectué par Karos. Quatre paniers cadeaux seront attribués. Karos informera les gagnants et la CCDSV effectuera l'envoi des paniers aux lauréats.

Vu l'avis favorable du bureau réuni le 05/12/2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la mise en place du jeu concours proposé ci-dessus, à destination usagers du service de covoiturage local SaôniCovoit' sur l'application numérique Karos ;
- ✓ **DE DÉLIVRER** 4 lots identiques à 4 usagers du service tirés au sort sous condition de la réalisation d'au moins 2 trajets en covoiturage via l'application numérique Karos – SaôniCovoit' ;
- ✓ **DE LIMITER** le nombre de gagnants à 4 ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal 2024 en section de fonctionnement, sur le volet PCAET.

A Ambérieux en Dombes,
le 19/12/2024

**Le Secrétaire de Séance,
Stéphane BERTHOMIEU**



Affichage sous format électronique : 23/12/2024

**Le Président,
Marc PECHOUX**

